



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Cergy, le 17 juin 2026

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du
département du Val-d'Oise

Objet : Mesures de sécurité à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin 2026.

P.J. : 3

Le dimanche 21 juin, la 45^{ème} édition de la fête de la musique sera l'occasion de nombreux rassemblements de publics variés, notamment d'un public familial, dans des sites dédiés ou sur la voie publique.

En plus du risque terroriste inhérent à ce type de manifestations, cet évènement est susceptible de générer une délinquance d'opportunité visant les personnes ou les biens. Ces festivités pourraient aussi être l'occasion, pour certains individus, de se livrer à des exactions, violences et dégradations troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et aux biens de nos concitoyens.

Afin de prévenir les risques de troubles, j'ai interdit temporairement, par arrêté du 17 juin 2026 :

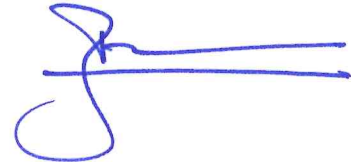
- l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques dans le département du Val-d'Oise du samedi 20 juin 2026 à partir de 08h00 jusqu'au lundi 22 juin 2026 à 08h00,
- la détention de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport dans le département du Val-d'Oise du samedi 20 juin 2026 à partir de 08h00 jusqu'au lundi 22 juin 2026 à 08h00,

En complément de ces deux arrêtés dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, je vous transmets une fiche sur les mesures à prendre pour limiter les violences éventuelles grâce à une vigilance renforcée en amont de ces festivités.

Je vous invite par ailleurs à prendre contact avec les bailleurs de votre commune afin de les sensibiliser sur les mesures de sécurité qui pourraient être prises à titre préventif, notamment l'évacuation des déchets susceptibles de servir de projectiles ou d'être incendiés.

Le commandant de brigade de gendarmerie ou le commissaire de police compétent sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou conseils utiles.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Thomas FOURGEOT

Copie à :

- Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le commandant de la CRS autoroutière Nord Ile-de-France
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours
- Madame la directrice départementale de la protection des populations

* *
*